

MÉMOIRE SUR LE PROJET DE CARTIER WIND ENERGY INC. À BAIE-DES-SABLES

Présenté par

Maurice Harrison,

SACCAGE DU PATRIMOINE PAYSAGER ET RISQUES POUR LA SANTÉ PUBLIQUE.

Ce projet d'implantation d'éoliennes me concerne et me préoccupe dans la mesure où il va modifier radicalement mon environnement visuel, ce coin de pays où je vis et que j'ai appris à aimer depuis que j'y suis né.

Le paysage est aussi un patrimoine. Il y a un proverbe chinois qui dit que la façade d'une maison appartient à ceux et celles qui la regardent. Il en va de même pour le paysage; celui-ci appartient d'abord à ceux et celles qui y vivent et qui le contemplant tous les jours de leur vie. Comme l'eau, la terre, la forêt et l'air, il est notre bien commun en même temps qu'une composante fondamentale de notre identité.

Or voilà qu'un projet d'implantation massive de 73 éoliennes géantes, d'une hauteur de trente étages chacune, condensées dans un rayon de cinq kilomètres, vient faire intrusion de façon agressive dans la trame de ce paysage et en rompre l'harmonie.

Il n'est pas question ici d'un site à taille humaine s'insérant harmonieusement dans le décor mais d'un envahissement brutal, d'un projet peu soucieux d'intégration et qui aura pour conséquence que dorénavant, notre communauté devra vivre à l'étroit, comme une petite *réserve* dans un immense parc de machines aux dimensions écrasantes. En effet, le parc de Baie-des-Sables et celui projeté en 2007 pour St-Ulric/St-Léandre (150 mégawatts) formeront en se rejoignant un corridor de près de 200 éoliennes sur une longueur de 25 kilomètres allant de Métis à Matane. Cette intrusion anarchique et agressive au cœur du patrimoine paysager risque aussi d'entraîner d'autres inconvénients déjà documentés depuis quelques années dans certains pays d'Europe notamment : des problèmes de santé publique attribuables aux infrasons et à l'effet stroboscopique, la baisse du prix des maisons avoisinantes, la

fragilisation de la faune aviaire, les interférences dans les télécommunications et la mort du tourisme vert à plus long terme.

Une appropriation aussi abusive de l'espace public est inacceptable. Les maigres gains économiques à court terme deviendront à plus longue échéance des pertes nettes pour la population locale tandis que le promoteur privé, Cartier Wind Energy Inc et ses actionnaires, empochera la plus grande part des importants profits reliés à cette opération. Une fois encore la population gaspésienne risque de se réveiller pas beaucoup plus riche qu'avant mais dans un paysage dévasté.

INFRASONS

J'ouvre ici une brève parenthèse sur la question des infrasons. Celle-ci n'a été qu'à peine effleurée durant ces audiences et pourtant le problème à lui seul, est assez sérieux pour que l'on exige un moratoire sur la filière éolienne. Quand la santé publique est en cause, un principe de précaution s'impose. Une étude scientifiquement documentée¹ sur ce sujet précis réalisée à l'université Paris-II par Marjolaine Villey-Migraine arrive à la conclusion que les éoliennes, pour des raisons de santé publique reliées aux infrasons, ne devraient jamais être situées à moins de 5 kilomètres des habitations. Au Danemark où les éoliennes ont été introduites en masse depuis trente ans, le gouvernement, face à la demande publique, a interdit l'implantation de toute nouvelle éolienne à cause des risques pour la santé. Des instances gouvernementales en Angleterre ont commandé des études pour les mêmes raisons. D'autres troubles réels sont constatés en Suède, en Irlande et en Allemagne. Je ferme ici la parenthèse.

L'ECONOMIE N'EST PAS UNE VACHE SACREE

Il faut aussi considérer ce projet dans une plus vaste perspective. Baie-des-Sables, n'est qu'un élément d'une stratégie gouvernementale globale qui menace de faire disparaître bientôt tout le littoral gaspésien sous une forêt d'éoliennes dans les huit prochaines années. Dans les projets déjà retenus par Hydro-Québec, on trouve en plus de Baie-des-Sables (110 MW), Anse-à-Valleau (100,5 MW), St-Ulric/St-Léandre (150 MW), Montagne Sèche (58,5 MW), Gros Morne (phase 1 et 2 : 211,5 MW), Mont Louis (100,5 MW), Les Méchins (150 MW) et Carleton ((109,5 MW). Des soumissions ont aussi été présentées pour Grosses Roches, Ste-Anne-des-Monts, Cloridorme, Marsoui, La Marte, Rivière-à-Claude, Gaspé et Percé.

Au nom de quelle logique comptable voudrions-nous défigurer la plus belle région du Québec, menacer la qualité de vie des populations riveraines et faire fuir le tourisme? La beauté du paysage est la seule ressource de la Gaspésie à n'avoir pas encore été pillée. D'où l'importance symbolique de dire non au projet de Baie-des-Sables, pour contrecarrer dès le départ la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique aussi dévastatrice .

LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ NE DOIT PAS ÊTRE LAISSÉE AU PRIVÉ.

Je serais par ailleurs plutôt favorable à la filière éolienne—comment être contre?—à condition qu'elle se déploie dans des sites judicieusement choisis et à très faible densité de population. Or il suffit de se tourner vers la côte Nord et le nord du Québec pour trouver là un potentiel éolien phénoménal, bien supérieur à celui de la Gaspésie, dans de vastes espaces pratiquement inhabités et à proximité des grands réseaux de distribution hydroélectrique . Une étude indépendante faite par Hélimax en arrive à cette conclusion. C'est à cet endroit que, avec l'accord des Innus, le bon sens recommande d'installer des éoliennes en premier lieu. Et non pas en Gaspésie.

Si les promoteurs privés n'y trouvent pas une assez belle marge de profit pour leurs actionnaires, qu'ils passent la main à Hydro-Québec. De toute façon, c'est à la société d'État et non à l'entreprise privée que devrait incomber la responsabilité et la réalisation de toute la filière éolienne car il s'agit d'un bien commun. Les PPP (partenariat public-privé) n'ont pas leur place ici.

Encore qu'Hydro-Québec devrait commencer par s'attaquer sérieusement à un véritable programme d'économie d'énergie avant tout autre projet. Faudrait-il défigurer le paysage gaspésien et même celui du grand nord uniquement pour produire toujours plus d'électricité à seule fin de combler la voracité énergétique des États-Unis?

CONCLUSION

En conclusion, je demande, avec plusieurs autres citoyens de Baie-des-Sables qui ont accepté d'endosser ce mémoire et au nom de tous ceux qui désapprouvent le projet de Cartier sans l'exprimer publiquement, que l'implantation d'un parc éolien dans notre municipalité ne soit pas autorisé par le ministre de l'environnement.

Car ce projet, en portant atteinte à notre patrimoine paysager porte aussi atteinte à l'identité profonde de notre communauté. Le développement économique est-il devenu à ce point une obsession que nous soyons prêts à saccager en son nom ce que nous avons de plus beau? L'avenir nous dira que c'était un très mauvais calcul, contraire à la plus élémentaire rationalité économique. Il ne faut jamais oublier que la beauté d'un paysage possède une valeur intangible, « ... elle est un capital à léguer aux générations futures et ne saurait être traitée comme une marchandise.² » En termes plus simples, il y a des choses qui ne sont pas achetables.

1. *Effets de l'éolien industriel sur la santé des hommes*, par Marjolaine Villey-Migraine, docteur en sciences de l'information et de la communication à l'université Paris II-Panthéon-Assas. et spécialiste de l'Information Scientifique et Technique (IST), décembre 2004

2. *Désir d'humanité* de Ricardo Pétrella

Ont accepté de signer ce mémoire :

Maurice Harrisson	Rodrigue Potvin	Serge Ratté
Denis Vaillancourt	Claude Anctil	Jacinthe Fournier
Shirley Patry	Julie Potvin	Karinne Fournier
Zoé Ste-Marie	Thierry Trigaux	Geneviève Constancis
Emery Marlow	Marie-Jeanne Anctil	Marc Lacourse
Anita Primeau	Marie Gonthier	Marie-Madeleine Raoult
Denis St-Pierre	Michèle Delaquis	Jean-Guy Castonguay
Martin Létourneau		

D'autres signatures vont encore s'ajouter d'ici l'audience du 14 juin.